

DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 08/07/2021

Référence
2021_07_14

Objet de la délibération
Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays de Brest - CRTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	26	41

Date de la convocation
01/07/2021

Date d'affichage
01/07/2021

Vote
À l'unanimité
Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2021 et le 8 Juillet à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, NICOLAS Bernard, NÉDÉLEC Yohann, PAUGAM René, PICHON Ronan, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléants :

MM : NICOLAS Bernard (de M. GOURVIL Arnel), PAUGAM René (de M. GOULAOUIC Pascal)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. NÉDÉLEC Yohann, CARO Pauline à M. SALAUN Gilles, CHEVALIER Christine à M. TALARMAIN Roger, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, LAMOUR Marguerite à Mme GODEBERT Viviane, MM : BÈLE Christophe à M. MOUNIER Gilles, GOSELIN Jacques à M. DU BUIT Yves, GOURTAY Michel à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, LE BRIS Jacky à Mme QUIGUER Tifenn, POUPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra, PRIGENT Pascal à M. LARS Roger, QUILLÉVÉRÉ Bernard à M. TALARMIN André, RAPIN Raphaël à Mme BALCON Claudie, ROUDAUT Stéphane à M. CAP Dominique

Excusé.e.s : Mmes : ARZUR Agathe, NICOLAS Gaëlle, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Arnel, GOUÉROU Jacques

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, SHIEH Tayeb-Alexandre

A été nommée secrétaire : BALCON Claudie

Objet de la délibération :

Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays de Brest - CRTE

Dans sa circulaire du 20 novembre 2020, le Premier Ministre présente ainsi les CRTE « La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités ».

Les objectifs des CRTE peuvent être résumés ainsi :

- Territorialiser le Plan de Relance et le Contrat de Plan État Région en impliquant toutes les collectivités.
- Double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale.
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'État et des différents partenaires.
- Être l'outil de contractualisation pour la période 2021-2026

Dans un premier temps, les intercommunalités ont eu à statuer sur le périmètre de leur CRTE. À l'échelle du Pays de Brest, les intercommunalités ont décidé que l'élaboration du CRTE se ferait à l'échelle du territoire du Pays de Brest avec le souci que le CRTE soit bien cohérent et complémentaire avec le contrat métropolitain porté par Brest métropole. Ce périmètre a été validé par le Préfet du Finistère en janvier 2021, ce qui a permis au Pôle métropolitain du Pays de Brest de travailler dès début février avec les 7 intercommunalités.

Les attendus de l'État sont les suivants :

- élaboration concertée d'un diagnostic de territoire avec un zoom sur le bilan écologique
- l'expression de l'ambition du territoire
- la définition d'orientations pour le CRTE et un plan d'actions

Pour ce faire, une synthèse des documents existants récents a été faite qu'il s'agisse du SCoT, des PCAET, des PLUi, des projets de territoire des EPCI...

Des réunions ont été organisées fréquemment entre les intercommunalités, le Pôle métropolitain et les services de l'État et en premier lieu la sous-préfecture de Brest car la circulaire du Premier Ministre indique bien que les orientations thématiques du CRTE sont conjointement définies entre l'État et les acteurs locaux au regard des enjeux découlant du projet de territoire.

En parallèle, dès février 2021, les communes et intercommunalités ont été sollicitées pour faire connaître leurs projets d'investissements via une fiche projet type.

Un comité de pilotage élargi aux partenaires, dont le conseil de développement, a associé les acteurs qui concourent au développement du territoire.

Ce travail a permis d'exprimer l'ambition du territoire en termes de relance et de transition écologique, résumé ainsi « UN TERRITOIRE A LA POINTE ET SOBRE ! »

Les trois axes stratégiques sont les suivants :

1. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DECARBONNEE ET LE BESOIN D'EMPLOIS QUALIFIES ASSOCIES

- Développer le potentiel de l'économie maritime (pêche, algues, EMR, innovation...)
- S'inscrire dans les transitions (économie numérique, économie circulaire, filière forêt/bois, production d'EnR)
- Poursuivre l'adaptation de l'économie aux attentes des consommateurs (agriculture, agro-alimentaire, tourisme durable...)
- Conforter l'économie présentielle (services d'aides à la personne, commerce, artisanat...)
- Soutenir la création et la reprise d'entreprises

2. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRALITES DANS UN OBJECTIF DE SOBRIETE

- Proposer des services et des équipements à la population adaptés et diversifiés (santé, culture, enfance/jeunesse, sport...)
- Aménager dans l'enveloppe urbaine des espaces urbains et économiques sobres en foncier
- Développer des mobilités durables et des services associés
- Favoriser l'accès à un habitat de qualité pour tous et sobre en

énergie

3. PREPARER LES CAPACITES D'ACCUEIL ACTUELLES ET FUTURES DES POPULATIONS ET ENTREPRISES

- Agir pour une eau douce de qualité et en quantité et une eau de mer de qualité
- Poursuivre les actions de réduction et de valorisation des déchets des habitants, des entreprises et des collectivités
- Préserver la biodiversité et la diversité des paysages
- Préserver un environnement sain (bruit, qualité de l'air...)
- Préserver le patrimoine du territoire, matériel et immatériel

Les orientations du CRTE sont au nombre de neuf. Elles correspondent aux types de projets prioritaires que les intercommunalités souhaitent voir financés par l'État :

- Orientation 1 : Soutenir et favoriser une économie créatrice d'emplois et économe en foncier
- Orientation 2 : Renforcer l'attractivité des centralités par des aménagements contribuant à la sobriété foncière
- Orientation 3 : Œuvrer pour des équipements de services à la population rénovés, adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone
- Orientation 4 : Favoriser et contribuer développement des mobilités durables
- Orientation 5 : Agir pour une eau de qualité et en quantité
- Orientation 6 : Tendre vers une meilleure autonomie énergétique du territoire
- Orientation 7 : Préserver la biodiversité et le patrimoine, et anticiper les submersions marines
- Orientation 8 : Soutenir et développer l'économie circulaire
- Orientation 9 : Accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation

Des annexes permettent d'indiquer les projets identifiés pour chacune des orientations en se focalisant sur les années 2021 et 2022, qui correspondent à la relance.

Un comité de pilotage de suivi se réunira régulièrement avec l'objectif à minima une fois par an de réviser le contrat, qu'il s'agisse d'une adaptation des orientations ou de l'actualisation des projets à financer.

En conséquence, il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain :

- d'approuver le projet de Contrat de Relance de Transition Écologique – CRTE du Pays de Brest, joint à la délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à le signer conjointement avec les EPCI du territoire, l'État et les opérateurs de l'État,
- d'autoriser le Président à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le



ID : 029-200033736-20210708-2021_07_14-DE

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest

- approuve le projet de Contrat de Relance de Transition Écologique – CRTE du Pays de Brest, joint à la délibération,
- autorise le Président ou son représentant, à le signer conjointement avec les EPCI du territoire, l'État et les opérateurs de l'État,
- autorise le Président à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre